

OFFICE NOTARIAL DU BOCAGE BOURBONNAIS

Arnaud SALIN
Sébastien JEANNERET-GROSJEAN
Notaires associés



Dossier suivi par
Sébastien JEANNERET-GROSJEAN

BOURBON L'ARCHAMBAULT

Impasse Les Genivres
Route de Moulins – BP 8
03160 BOURBON
L'ARCHAMBAULT

CERILLY

18 rue de la Croix Blanche
03350 CERILLY

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

TELEPHONES

Bourbon L'Arch. 04 70 67 00 22
Cérilly 04 70 67 50 01

TELECOPIE

Bourbon L'Arch. 04 70 67 16 56

E-MAIL

arnaud.salin@notaires.fr
annexe_cerilly.03007@notaires.fr

SITE INTERNET

[http://office-salin-
bourbonlarchambault.notaires.fr/](http://office-salin-bourbonlarchambault.notaires.fr/)

Successesseurs de
Maîtres Fabienne PAGES-LALANNE
Evelyne ADAM-MERAUD,
Agnès GOUNY-FONTREYDE, Robert
VANNIER, Jacques LAFFOUCRIERE
et Claude TAIN

Détenteurs des minutes des Etudes de
BUXIERES LES MINES, YGRANDE, CERILLY
et URCAV



SUCCESSION PELE Chantal née LAFFOUCRIERE
1017675 /SJ /SJ /CH

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Sébastien JEANNERET-GROSJEAN, Notaire associé au sein de la SELARL dénommée « OFFICE NOTARIAL DU BOCAGE BOURBONNAIS » société titulaire d'un Office notarial à la résidence de BOURBON L'ARCHAMBAULT (Allier) Impasse Les Genivres avec bureau annexe permanent à CERILLY (Allier) 18 rue de la Croix Blanche atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Madame Chantal Marie Henriette LAFFOUCRIERE, en son vivant gérante d'exploitation, épouse de Monsieur François Joseph Alexandre PELE, demeurant à LURCY-LEVIS (03320) ferme des Minons.

Née à JALIGNY-SUR-BESBRE (03220), le 18 mars 1954.

Mariée à la mairie de CERILLY (03350) le 13 juin 1981 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître VANNIER, notaire à BOURBON-L'ARCHAMBAULT (03160), le 13 juin 1981.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LURCY-LEVIS (03320), le 26 août 2022.

Donation entre époux

Aux termes d'un acte reçu par Maître Robert VANNIER, notaire à BOURBON L'ARCHAMBAULT, le 22 septembre 1981, Madame Chantal LAFFOUCRIERE a fait donation au profit de son conjoint, qui a accepté, de l'usufruit de l'universalité des biens composant sa succession, au jour de son décès, sans exception ni réserve.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Monsieur François Joseph Alexandre PELE, agriculteur retraité, demeurant à LURCY-LEVIS (03320) ferme des Minons.

Né à GOMMERVILLE (28310) le 17 mars 1943.

Veuf de Madame Chantal Marie Henriette LAFFOUCRIERE.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Séparé de biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire légal, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.

Héritière

Madame Marion Geneviève Jeanne **PELE**, vendeuse en maroquinerie, épouse de Monsieur Yann **GODILLON**, demeurant à NEVERS (58000) 25 rue Achille Millien.

Née à MONTLUCON (03100) le 27 août 1983.

Mariée à la mairie de NEVERS (58000) le 28 août 2021 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Marcellin LEDEUR, notaire à LURCY-LEVIS (03320), le 20 avril 2021.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Son enfant est né de son union avec son conjoint survivant.

Habile à se dire et porter héritière pour le tout, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur François **PELE** a la qualité d'époux séparé de biens de Madame Chantal **PELE**.

Madame Marion **GODILLON-PELE** est habile à se dire et porter héritière de Madame Chantal **PELE** sa mère susnommée.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Office Notarial impasse les Genivres à BOURBON L'ARCHAMBAULT, le 28 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CERILLY
Le 12 janvier 2023.

The image shows a blue ink signature of Sébastien Jeanneret-Grosjeau written over an oval notary seal. The seal contains the text 'Sébastien JEANNERET-GROSJEAU' at the top, 'Notaire' in the center, and 'BOURBON-L'ARCHAMBAULT - CERILLY' at the bottom. There are two small stars on either side of the word 'Notaire'.